

**DEMANDE D'ADMISSION EN CLASSE DE
3^{ème} dite « Prépa-Métiers »
Rentrée 2023**

Etablissements		
Vœu 1	<input type="checkbox"/>	
Vœu 2*	<input type="checkbox"/>	

*pour les bassins de Toulon et la Seyne

Cachet de l'établissement d'origine

IDENTITE DE L'ELEVE	RESPONSABLE LEGAL
N° identifiant élève :	Nom :
Nom :	Prénom :
Prénom :	Adresse :
Sexe : F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> Date de naissance :
Collège fréquenté actuellement :
.....	Code postal : Ville :
Classe actuelle :	Tél. domicile :
Langue vivante I :	Tél. travail :
Langue vivante II :	Adresse mèl du responsable :

Partie à remplir par l'élève :

Indiquez, en quelques lignes, votre motivation pour la classe de 3^e prépa-métiers (merci ne pas joindre de lettre de motivation) :

Dossier à remettre au Principal du collège au plus tard le

Attention : Les dossiers hors délais ne seront pas étudiés.

Dossier remis le :

Nom, prénom et signature du
responsable légal :

Etablissements accueillant une 3^{ème} prépa-métiers dans le Var

Type	Etablissement	Commune	Téléphone	Places
LP	LA COUDOULIERE	SIX FOURS	04.94.34.80.08	24
LPO	PAUL LANGEVIN	LA SEYNE	04.94.11.16.80	24
LP	PARC SAINT-JEAN	TOULON	04.94.03.93.93	24
LP	CISSON	TOULON	04.94.61.72.72	24
LP	LEON BLUM	DRAGUIGNAN	04.94.50.20.60	24
LP	GALLIENI	FREJUS	04.94.19.55.90	24
LPO	MAURICE JANETTI	SAINT MAXIMIN	04.98.05.93.50	24
LPO	COSTEBELLE	HYERES	04.94.57.78.93	24

CE QU'IL FAUT SAVOIR

Implantée en lycée professionnel, cette classe de troisième vise la maîtrise du socle commun de connaissances et de compétences.

Elle a pour objectif de faire découvrir aux élèves un ensemble d'environnements professionnels et de les accompagner dans la poursuite de l'élaboration de leur projet d'orientation, en particulier vers la voie professionnelle sous statut scolaire ou par l'apprentissage.

L'enseignement de découverte professionnelle des métiers et des formations professionnelles représente un volume annuel de 180 heures (soit 5 heures par semaines) ainsi que des périodes d'immersion dans le monde économique et professionnel réparties en 1 à 4 semaines de stage.

Le contenu de cet enseignement de découverte professionnelle des métiers et des formations professionnelles est organisé conformément au parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel

A l'issue de cette classe les élèves présentent le diplôme national du brevet (DNB) dans la série de leur choix.

Les élèves bénéficient de la séquence d'observation obligatoire en classe de troisième et des stages en milieu professionnel ainsi que de périodes d'immersion dans des lycées professionnels ou polyvalents, dans des centres de formation d'apprentis ou dans des unités de formation par apprentissage.

Dans le cadre de la personnalisation du parcours des élèves, à l'appréciation de l'équipe pédagogique, chaque élève doit, en fonction de son projet, effectuer, au total, une à quatre semaines de stages et de périodes d'immersion durant l'année scolaire.

Les membres de l'équipe pédagogique sont chargés d'accompagner les élèves dans la construction de leur projet professionnel y compris pendant les stages et les périodes d'immersion. Le chef d'établissement désigne, au sein de l'équipe pédagogique, des référents chargés chacun d'effectuer le suivi personnalisé de deux à quatre élèves, comprenant des visites sur les lieux de stages et de périodes d'immersion

Horaires des enseignements

Français	5 heures dont 1 heure de consolidation (*)
Mathématiques	4,5 heures dont 1 heure de consolidation (*)
LV1 et LV2	5,5 heures
Histoire – géographie – éducation civique	3h00
Enseignement de Sciences et technologie	3h00
Enseignement artistique	1h00
EPS	3h00
Enseignement de découverte professionnelle des métiers et des formations professionnelles	5 heures
TOTAL*	30h00
(*) S'y ajoutent : au moins 10 heures annuelles de vie de classe par niveau ; à titre indicatif un accompagnement à l'orientation de 36 heures annuelles ; 1 à 4 semaines de stages et de périodes d'immersion	